



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE

# RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET PROVALAT (PHASE 2) 2020



Avec le soutien Technique et Financier de l'African Capacity Building Fondation (ACBF)

## TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS .....	
INTRODUCTION .....	
CONTEXTE .....	
DESCRIPTION DU PROJET .....	
LES REALISATIONS .....	
LES PERFORMANCES .....	
LECONS APPRISES .....	
DIFFICULTES .....	
PERSPECTIVES .....	
CONCLUSION .....	
RECOMMANDATIONS .....	
ANNEXES .....	
REFERENCES .....	

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ACBF</b>	AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION
<b>ANSD</b>	AGENCE NATIONALE DE STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
<b>BAT</b>	BRITISH AMERICAN TOBACCO
<b>CCLAT</b>	CONVENTION CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC
<b>CEDEAO</b>	COMMUNAUTE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
<b>CNLT</b>	COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE TABAC
<b>CTFK</b>	CAMPAIGN FOR TOBACCO FREE KIDS
<b>GATS</b>	GLOBAL ADULT TOBACCO SURVEY
<b>GYTS</b>	GLOBAL YOUTH TOBACCO SURVEY
<b>JTI</b>	JAPAN TOBACCO INTERNATIONAL
<b>LISTAB</b>	LIGUE SENEGALAISE CONTRE LE TABAC
<b>MSAS</b>	MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE
<b>MTOA</b>	MANUFACTURE DES TABAC DE L'OUEST AFRICAIN
<b>OMS</b>	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
<b>ONG</b>	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
<b>PMI</b>	PHILIP MORRIS INTERNATIONAL
<b>PNLT</b>	PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE TABAC
<b>PROVALAT</b>	PROJET PORTANT VULGARISATION DE LA LOI ANTITABAC
<b>RGPH</b>	RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT
<b>RGPHAE</b>	RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, DE L'AGRILUTURE ET DE L'ELEVAGE
<b>UEMOA</b>	UNION ECONOMIQUE ET MONNETAIRE OUEST AFRICAINE

## **RESUME DU RAPPORT D'ACHEVEMENT**

La loi antitabac n° 2014-14 du 28 Mars 2014, adoptée et promulguée à la suite de la ratification de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT) a permis au Sénégal de se doter d'un cadre juridique national organisant les activités de production, d'importation, de distribution, de commercialisation et de consommation des cigarettes et autres produits du tabac.

Comme mesures phares :

- l'article 1er de la loi reprend l'esprit et la lettre de l'art 5.3 de la CCLAT;
- la taxe sur les cigarettes sera augmentée et l'argent collecté servira à financer les activités liées au contrôle du tabac au Sénégal (article 2 de la loi);
- la quasi-totalité des lieux publics sont déclarés 100% non-fumeurs à l'exception des bars, hôtels et aéroports ou des fumeurs seront installés avec un équipement technique (voir article 19 de la loi);
- l'interdiction globale de la publicité, du parrainage et de la promotion du tabac;
- l'apposition d'avertissements sanitaires en image et texte est désormais sur les deux faces principales de paquets de cigarettes et couvrant 70% des deux surfaces ;
- la vente et l'usage de cigarettes sont interdits à l'intérieur des écoles et alentours, dans les universités, aux alentours des hôpitaux, au sein des bâtiments de l'administration sur un rayon de 200 mètres ;
- les villes religieuses sont 100% non-fumeurs à l'instar de la ville sainte de Touba;
- les ONGs et associations de lutte antitabac peuvent désormais intenter une action en justice en cas de violation de la loi.

Malgré l'existence de ce cadre législatif et réglementaire, les résultats obtenus sont très mitigés :

- En matière d'ingérence de l'industrie du tabac, une certaine opacité caractérise toujours les relations entre les pouvoirs publics et l'industrie du tabac.
- En termes de mesures financières et fiscales, la politique fiscale ne permet pas encore d'atteindre les objectifs de santé publique car les cigarettes et autres produits du tabac restent accessibles aux couches les plus défavorisées et les plus vulnérables. Ceci est dû par le faible niveau de taxation des produits du tabac en vigueur dans l'espace UEMOA dont le seuil maximum de taxation est plafonné à 45%. Les ressources financières affectées par le Gouvernement au contrôle du tabac sont quasi inexistantes.
- Concernant la protection contre l'exposition à la fumée du tabac, les mesures légales et administratives ne sont pas appliquées par les responsables des établissements publics et privés destinés à un usage collectif, de travail, et les moyens de transport public. Les exceptions accordées pour l'aménagement de fumeurs dans les hôtels, restaurants et aéroports sont totalement inefficaces pour la protection des non-fumeurs et ne sont pas encore mises en œuvre.
- En matière d'information des populations, les mesures portant sur les avertissements sanitaires, la composition et la traçabilité des produits du tabac ne sont pas encore en vigueur.

- Quant à l'interdiction de la publicité du tabac, la promotion et le parrainage, elle est effective malgré quelques violations notées dans des téléfilms diffusés par les deux grandes chaînes de télévisions privées du Sénégal en l'occurrence la TFM et la 2Stv.

Comme on le constate, tout l'arsenal juridique et réglementaire mis en place peine à être appliqué. Les causes identifiées sont essentiellement administratives : retard dans l'adoption des textes d'application (décret et arrêtés), démarrage tardive des activités du Programme National de Lutte contre le Tabac (PNLT) et celles du Comité National de Lutte contre le Tabac (CNLT), insuffisance des moyens et ressources affectés aux structures en charge de la lutte antitabac, implication limitée des autorités locales, etc.

Toutefois, quelques résultats satisfaisants ont été obtenus grâce à l'engagement constant du Ministère de la Santé à faire de la question du tabagisme une priorité nationale, aux actions de communication initiées par certains professionnels des médias pour relayer les messages et dénoncer des attitudes et des comportements à risque des populations et les pratiques illégales des distributeurs et détaillants de produits de tabac et à l'action constante et engagée de la société civile dans la défense des intérêts des populations.

Et grâce à la synergie de tous les acteurs de la lutte antitabac regroupés au sein de la LISTAB, soutenue par l'ACBF dans le cadre du projet de vulgarisation et d'application de la loi antitabac votée en 2014. La mise en œuvre de ce projet s'est basée sur une stratégie basée sur la Prévention à travers des activités d'information, d'éducation et de communication. Il s'agit ici d'informer les différentes cibles sur les méfaits du tabac et sur la loi en élaborant différents supports de communication.

Il s'agira également de développer des partenariats et des alliances avec différents groupes d'acteurs et d'élargir les bases de la LISTAB à travers les régions. Ainsi, il sera plus facile de s'appuyer sur ces entités en vue de vulgariser la loi.

# INTRODUCTION

Pays Soudano-Sahélien situé à l'extrême Ouest du continent africain, le Sénégal est limité au Nord par la République de Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la Guinée et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Il est traversé par la Gambie qui est une enclave de terre située entre les régions de Kaolack et de Ziguinchor, sur le cours inférieur du fleuve du même nom.

Au niveau administratif, le pays est subdivisé en 14 régions. Ces dernières sont subdivisées en départements (au nombre de 45). On dénombre 150 communes (assimilées au milieu urbain), 117 arrondissements et 353 communautés rurales.

La population du pays a plus que doublé de 1988 (RGPH) à 2013 en passant de 6 896 808 à 13 508 715 habitants (rapport RGPHAE 2013). La densité moyenne nationale est de 69 habitants au kilomètre carré. Cependant, cette population est inégalement répartie entre les 14 régions administratives du pays. La région la moins étendue, celle de Dakar, occupe 0,3 % de la superficie du territoire national et abrite près de 23 % de la population totale et 75 % de la population urbaine. La région la plus étendue, Tambacounda, abrite environ 6 % seulement de la population.

## **Le tabagisme, un fléau mondial**

Le tabagisme fait plus de 6 millions de victimes par an dans le monde. Ainsi, toutes les 6 secondes, une personne meurt du tabac.

Ce produit, consommé dans tous les pays, est le seul produit qui tue prématurément un de ses consommateurs sur deux. Pourtant, il reste la première cause de décès évitable.

La plupart des effets du tabac sur la santé n'apparaissent que plusieurs années voire plusieurs décennies après avoir commencé à le consommer. De ce fait, si cette consommation augmente partout dans le monde, la mortalité liée au tabac n'a à ce jour pas encore atteint son maximum.

Selon le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé, si aucune mesure n'est prise d'urgence pour endiguer l'épidémie de tabagisme, le nombre annuel de décès pourrait atteindre 8 millions d'ici 2030.

## **Le fardeau de la consommation du tabac au Sénégal**

Au Sénégal, un demi-million (6,0%) des adultes utilise actuellement les produits du tabac avec 11,0% d'hommes et 1,2% de femmes. Le tabac à fumer est la principale forme d'utilisation du tabac avec 5,4% (0,4 million) des adultes étant des fumeurs actuels du tabac. Les hommes sont plus nombreux que les femmes (10,7% contre 0,4%) parmi les fumeurs actuels de tabac (voir figure 1). Il n'y a pas de différence significative dans la consommation de tabac à fumer entre le milieu urbain (5,8%) et le milieu rural (5,0%). La consommation du tabac à fumer est la plus élevée chez les 45-64 ans (8,0%) et les 25-44 ans (6,7%). Parmi les adultes, 4,9% sont des fumeurs quotidiens (9,7% des hommes et 0,3% des femmes) et 0,5% sont des fumeurs occasionnels.

Le type de tabac à fumer le plus communément consommé par les adultes est la cigarette manufacturée, utilisée par 4,0% des adultes (0,3 million). Dans l'ensemble, les fumeurs de cigarettes quotidiens fument en moyenne 9,4 cigarettes par jour avec le tiers (31,6%) d'entre eux fumant de 5 à 9 cigarettes par jour.

Un peu plus de 7 sénégalais sur 10 (71,6%) âgés de 20 à 34 ans ayant déjà fumé quotidiennement ont commencé avant l'âge de 20 ans. L'initiation au tabagisme est précoce, avant l'âge de 15 ans, pour le quart d'entre eux. L'initiation à la cigarette à un jeune âge (moins de 15 ans) est plus marquée en milieu rural (36,7%) qu'en milieu urbain (15,9%).

Comparativement au tabac à fumer, le tabac sans fumée est utilisé par peu de sénégalais soit 0,7%. Les femmes sont légèrement plus nombreuses à consommer le tabac sans fumée (1% pour les femmes et 0,3% pour les hommes) (GATS 2015).

Cependant, chez les jeunes âgés de 13 à 15 ans et qui vont à l'école, nous avons les enquêtes Global Youth Tobacco Survey (GYTS) réalisées en 2002, 2007 et 2013 au Sénégal.

Par rapport au GYTS 2007, on constate, bien qu'elle soit faible, une augmentation du tabagisme féminin chez les filles de 13 à 15 ans (10,2% en 2007 à 11,5% en 2013) au moment où une baisse notable est observée chez les jeunes garçons de la même tranche d'âge en 2013 (20,1% en 2007 à 18,5% en 2013).

Au Sénégal, les statistiques sanitaires montrent que la proportion de décès dus à ces maladies connaît une progression relativement élevée. De 28 % en 2000, cette proportion est passée à 47 % en 2015. Ce faisant, huit des 10 premières causes de mortalités dans les hôpitaux leurs sont imputées. Au-delà de la souffrance qu'elles provoquent, ces maladies engendrent des pertes économiques importantes.

Sur le long terme, ces six groupes de maladies feront perdre à l'économie sénégalaise quatre points de PIB en 2035.

### **Politique de lutte contre le tabac**

La ratification par le Gouvernement Sénégalais de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT) et sa promulgation font de l'année 2005 une année historique pour la lutte antitabac au Sénégal. Ces deux événements marquent en effet, le renouveau de la lutte antitabac car ils posent les bases d'une action publique au plus haut niveau et d'un engagement des autorités devant la communauté internationale à œuvrer ardemment pour la réduction de l'épidémie du tabagisme.

Le Gouvernement reconnaît par la signature de ce traité la nécessité (article 3 de la CCLAT) : « de protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac en offrant un cadre pour la mise en œuvre de mesures de lutte antitabac par les Parties aux niveaux national, régional et international, en vue de réduire régulièrement et notablement la prévalence du tabagisme et l'exposition à la fumée du tabac ».

L'objectif étant ainsi fixé, le Gouvernement adopte et promulgue en 2014, la loi antitabac la plus contraignante d'Afrique francophone. La loi n° 2014-14 du 28 Mars 2014, fixe le cadre juridique national règlementant la production, l'importation, la commercialisation et la consommation des cigarettes et autres produits du tabac au Sénégal.

La promulgation du décret d'application de la loi (décret n° 2016-1008 du 26 juillet 2016) et la création d'un Programme National de Lutte contre le Tabac et d'un Comité National de Lutte contre le Tabac en 2015 sont des actes qui confortent la lutte antitabac au Sénégal.

Sur le plan institutionnel, un Comité national de Lutte contre le Tabagisme est institué par arrêté ministériel n°6226 MSPHP - DPM du 2 juin 2009. Le Comité national de Lutte contre le Tabagisme constitue un cadre de concertation et de réflexion sur toutes les questions relatives à la lutte antitabac.

En outre, le MSAS prenant conscience de l'absence d'un cadre structurelle étatique pour prendre en charge la lutte contre le tabac a créé le 28 juillet 2015 le Programme national de Lutte contre le Tabac.

## **I. CONTEXTE DU PROJET**

Les efforts déployés par le Sénégal en matière de lutte contre le tabagisme remontent aux années 1980 avec l'adoption de la première loi sur la lutte antitabac en 1981. En 2003 et 2005 respectivement, le Sénégal est devenu l'un des premiers pays à signer et à ratifier la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte antitabac (CCLAT).

En mars 2014, le Parlement sénégalais a adopté une loi antitabac conforme à la CCLAT. Deux semaines après son adoption, cette loi a été promulguée par le Président de la République et insérée au Journal officiel de la République du Sénégal.

L'enquête mondiale sur le tabagisme chez l'adulte (GATS) menée en 2015 a révélé que la prévalence de la consommation de tabac principalement chez les hommes adultes est de 6% (11% chez les hommes et 1,2% chez les femmes). En revanche, l'enquête mondiale sur le tabagisme chez les jeunes (GYTS) réalisée respectivement en 2003, 2007 et 2013 indique une aggravation du tabagisme chez les filles de 13 à 15 ans (de 10,2% en 2007 à 11,5% en 2013), tandis qu'une légère diminution a été observée chez les jeunes garçons de la même tranche d'âge en 2013 (de 20,1% en 2007 à 18,5% en 2013).

Le projet de vulgarisation de la loi anti-tabac du Sénégal constitue une suite logique des différentes expériences développées par la Ligue Sénégalaise contre le Tabac (LISTAB) depuis presque 3ans avec l'appui de ses partenaires.

En effet, ayant porté le processus de vote la loi anti-tabac du Sénégal depuis le début par des actions de plaidoyer, de lobbying et de renforcement de capacités à l'endroit des leaders religieux, des parlementaires et des organisations de la société civile, il est plus qu'évident de se mobiliser pour assurer la vulgarisation de cet instrument sur tout l'étendue du territoire national.

Ce projet est une opportunité pour justement renforcement la communication et la sensibilisation pour permettre aux populations de se l'approprier et de mieux se protéger. Il fallait également faire des actions de plaidoyer pour que les décrets d'application spécifiques soient pris dans les meilleurs délais.

En réalité, une loi n'a de sens que si elle est connue et appliquée et pour le cas du Sénégal, il s'agit à cet instant de relever ces défis à travers ce projet au regard du contexte actuel.

A l'instar de beaucoup africain, le Sénégal reste confronté à la problématique du tabagisme qui touche autant les jeunes (garçons et filles) et les adultes provoquant ainsi des maladies cardiovasculaires et respiratoires, le cancer et certaines troubles sexuelles. Certes, le profil épidémiologique se caractérisait par la prédominance de certaines affections dont le paludisme, mais on constate de plus en plus l'émergence de nouvelles maladies non transmissibles dont la prise en charge pose des problèmes en termes de coûts. Parmi ces maladies chroniques dites à soins coûteux, l'accent est mis sur le cancer dont l'une des causes est le tabagisme.



Au regard de l'ampleur du phénomène, il existe plusieurs facteurs qui favorisent la consommation du tabac chez les jeunes et les adolescents dont :

- le tabagisme des parents et des personnes « modèles » (enseignants, sportifs, musiciens, leaders politiques),
- le mimétisme comportemental,
- la méconnaissance des dangers liés au tabac,
- l'accessibilité financière des produits du tabac
- et l'absence d'une loi forte conforme aux dispositions de la Convention cadre pour la lutte anti tabac.

Pour faire face à une telle situation, une loi antitabac forte est votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale par la douzième législature en 2014.

Seulement, cette loi, obtenue grâce aux efforts soutenus et combinés de tous les acteurs impliqués, tarde à être vulgarisée voire appliquée. De plus, les décrets d'application et arrêtés qui devront soutenir cette loi, tardent encore à être pris.

Dès lors, il s'agit ici de renforcer la communication autour de la nouvelle loi et la sensibilisation du public sur les méfaits du tabac en vue de contribuer à la réduction de la prévalence du tabagisme au Sénégal.

En avril 2015, l'ACBF a apporté un soutien financier **de 150 000 Dollars** à la LISTAB dans le cadre du « *Projet de vulgarisation de la loi anti-tabac du Sénégal (PROVALAT)* ». L'objectif du projet consiste à contribuer à la réduction de la prévalence de la consommation de tabac, en vue d'une prévention et d'une lutte efficaces contre les maladies non transmissibles liées au tabac au Sénégal. Les objectifs du projet sont les suivants : (i) sensibiliser le public à la loi antitabac régissant la production, la commercialisation et la consommation de produits du tabac au Sénégal ; (ii) aider le gouvernement à élaborer les décrets pertinents pour la mise en œuvre effective de la loi antitabac au Sénégal ; et (iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles de la LISTAB pour un accomplissement efficace de sa mission. Le rôle de supervision du projet sera assumé par un Comité directeur du projet (CDP) nouvellement créé, dont la composition et le mandat reflètent la portée nationale du projet. La gestion du projet sera assurée par un Coordonnateur, un Assistant de programme et un Agent financier.

Les principales réalisations de la phase 1 du projet PROVOLAT sont présentées ci-dessous :

- La confection et dissémination de 5000 supports de communication (brochures, flyers, dépliants, kakemono et affiches)
- Un manuel des procédures administratives comptable et financières réalisé
- 4 ateliers de formation avec les responsables d'hôtels, bars et restaurants à Dakar, Mbour, Saint Louis et Ziguinchor sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics
- 35 émissions réalisées dans les radios et télévision pour sensibiliser les populations sur la loi et ses décrets d'application
- Deux rapports annuels sur l'état de mise en œuvre de la loi antitabac réalisé
- 17 visites de plaidoyer réalisées auprès des chefs religieux et coutumiers sur

l'application de la loi antitabac ;

Une deuxième phase a fait l'objet de financement pour une durée d'un an pour un montant de **98.000 Dollars** dont l'objectif est de mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines de la LISTAB afin d'en faire une organisation dotée d'un siège permanent, de personnel minimum et de système de gestion basé sur des procédures établies. Ceci permettra notamment d'assurer une pérennisation de ses activités de plaidoyer afin de mieux outiller tous les acteurs concernés pour une application stricte de la loi.

## **II. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET**

### **Objectifs global et spécifiques**

#### **Objectif général :**

- Promouvoir des comportements favorables à la santé chez les jeunes et les adultes par rapport au tabagisme ;

#### **Objectifs spécifiques :**

**OS 1 :** Renforcer la culture non-fumeur parmi les jeunes et les adultes au Sénégal ;

**OS 2 :** Renforcer les capacités opérationnelles de la LISTAB pour des interventions efficaces de lutte antitabac au Sénégal ;

Avec deux grandes composantes qui sont :

**Composante 1:** Information Education Communication pour le changement de comportement

**Composante 2:** Renforcement des capacités institutionnelles et humaines de la LISTAB

## **III. LES REALISATIONS DE LA PHASE 2**

Cette partie concerne les réalisations de la phase 2 qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Dans l'ensemble, toutes les activités prévues ont été toutes réalisées à 100%, à l'exception de quelques activités comme à la célébration de la Journée mondiale sans tabac, le plaidoyer auprès des autorités de la Douane, l'atelier sur la surveillance de l'industrie du tabac qui ont été organisé autrement à cause de la Covid 19. En outre, le contexte de Covid a aussi changé quelques activités qui ont été remplacé par d'autres. C'est le cas des supervisions dans les espaces publiques et quelques activités de mobilisation sociale.

A la fin du projet, nous avons pu noter quelques performances dans le cadre de la mise en œuvre du projet PROVALAT malgré une année sombre liée à la Covid 19. L'évaluation minutieuse des indicateurs de résultats a permis de confirmer l'atteinte de la plupart des indicateurs.

Grace à ce projet, la LISTAB a eu son premier Plan stratégique 2020-2024. Plan qui s'appuie sur les expériences et les enseignements tirés des documents stratégiques élaborés au Sénégal y compris ceux de l'OMS dans le cadre de l'amélioration de la santé des populations. Il est donc est aligné sur la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD), le Plan Sénégal Emergent (PSE), le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS), le Plan stratégique du PNLT ainsi qu'aux orientations internationales auxquelles le Sénégal a souscrit comme les Objectifs pour le Développement Durable (ODD).

**Ce tableau résume les réalisations de janvier à Décembre 2020**

EXTRANTS	DATE / PERIODE REALISEE	BREVE EXPLICATION DE L'IMPACT QUE L'EXTRANT A EU SUR LE PROJET DANS VOTRE PAYS	LES PARTIES PRENANTES QUI ONT AIDE DANS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS	LES PREUVES VERIFIABLES DE LA REALISATION DE L'EXTRANT
-une étude sur l'évaluation des activités avec les responsables d'hôtels à Dakar réalisée (2)	Septembre 2020	<p>L'étude a évalué l'impact des activités de sensibilisation dans les hôtels, les auberges, les bars et les restaurants à Dakar pour apprécier le degré de respect de l'interdiction de fumer dans les lieux publics visés aux articles 18 et 19 de la loi antitabac 2014. Elle a documenté les observations faites dans</p> <p>les lieux publics visés; mesuré les progrès dans les départements de la région de Dakar ; mesuré la compréhension du cadre législatif et réglementaire antitabac;</p>	Cette étude a été exécutée et validée après présentation par les consultants en présence des membres du comité de pilotage et personnes ressources	Le rapport final et la copie du contrat de consultance.
Actualisation et animation site web (50)	Octobre 2020	Plusieurs posts sur les réseaux sociaux ont été partagés après chaque activités dans le cadre du projet et cela impact et participe dans la communication de masse surtout avec la cible jeune	la cellule de communication, les stagiaires et parfois le personnel projet	<a href="https://www.facebook.com/LigueSenegalaiseContreLeTabacListab">https://www.facebook.com/LigueSenegalaiseContreLeTabacListab</a> <a href="https://listab-senegal.com/">https://listab-senegal.com/</a>

<p>Supervision sur les lieux publics</p> <p>certes cet extrait a été remplacé par les activités du covid19 mais nous avons pu le faire même si c'est collaboration avec l'Etat</p>	<p>24 Septembre 2020 et le 3 Octobre 2020</p>	<p>La mission de supervision de jour (24 Octobre) de la vente de la Shicha à Dakar et une mission de contrôle de nuit (3 Octobre) sur le respect de l'interdiction de fumer dans les lieux publics à Dakar. Les missions de supervisions ont influencé les comportements des vendeurs de chicha. Centaines d'entre eux avaient été interpellé et mis en sursis</p> <p>La publication dans la presse de l'arrêté conjointe du Ministère de la Santé et de l'Action sociale et le Ministère du Commerce a sans doute modifié le comportement des vendeurs de Shicha qui sont de plus en plus prudents ou tout simplement au vu des risques encourus ont tout simplement décidé d'abandonné ce business. Toutefois, la mission de contrôle avec OCRTIS doit être maintenue en vue de renforcer les acquis.</p>	<p>La mission a été déroulée entre les membres du PNLT (Programme National de Lutte contre le Tabac), de la LISTAB et des agents de l'OCTRIS (Direction de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants)</p>	<p>Le rapport de cette mission de supervision est disponible.</p>
<p>Sessions d'orientation à l'endroit des acteurs communautaires dans le cadre de la covid 19 réalisées (2)</p>	<p>Juillet 2020</p>	<p>Cette session session d'orientation des acteurs communautaires s'est tenue au siège de la LISTAB regroupant. Elle a permis de sensibiliser les acteurs communautaires et les agents de la Croix Rouge sur la loi antitabac et les décrets d'application ; de renforcer les capacités des acteurs communautaires et des agents de la Croix Rouge à faire le lien entre la mortalité et la morbidité dues à la Covid 19 et de renforcer les capacités des acteurs communautaires à sensibiliser les populations sur les dangers du tabac et de ses conséquences en cas de de Covid 19.</p>	<p>Les partie prenantes de cette session sont : le Dorteur Guisse du SNEIPS (Service National de l'Education et de l'Information) et membre du comité de gestion de la Covid 19 ;15 acteurs communautaires Bagenou Gox , 3 agents de la Croix Rouge Sénégalaises, 5 sages femmes d'Etat et 3 infirmiers d'Etat on participe a cette séance d'orientation ainsi que le</p>	<p>Les photos, Le rapport de cette session de même que la liste de présence sont disponibles.</p>

			Secrétariat Exécutif de la LISTAB	
campagne de sensibilisation et distribution de masque pour lutter contre la covid	Juin 2020	la LISTAB a procédé avec une cérémonie officielle de remise de dons composés de 600 masques et de produits sanitaires à la mairie des Parcelles Assainies dans la région de Dakar. Cette activité a permis aux acteurs de revenir sur le lien qui existe entre le tabac et covid en sensibilisant les populations par l'équipe de la LISTAB devant la presse. La sensibilisation a été portée essentiellement sur les dangers de la consommation des produits du tabac et particulièrement de la nicotine dans le contexte de la Covid 19 face à la propagande de l'industrie du tabac. Cette campagne repositionne la LISTAB et son image d'acteur impliqué socialement et de participer à l'effort national de lutte contre la COVID. Des masques ont été distribués aussi aux membres et à d'autres partenaires pour participer à l'effort de guerre et aider le gouvernement à lutter contre la covid 19.	La mairie des Parcelles Assainies et ses membres, la presse et le secrétariat exécutif de la LISTAB. Le ministère de la santé et le PNLT	PV de cette campagne, rapport mensuel, photos, etc
la journée mondiale sans tabac est célébrée (lien entre tabac et covid)	Juin 2020	Compte tenu des restrictions physiques et géographiques, les activités se sont essentiellement consacrées à la communication qui a porté sur le tabagisme et le COVID 19 en ciblant le champ des médias traditionnels et les réseaux sociaux. Le thème retenu cette année s'intitule : « <b>Protéger les jeunes de l'utilisation</b>	les membres de la LISTAB, le PNLT, la presse	Confection de banderoles, émission radios et TV déroulées. Bon de commande et livraison des outils de communication (livrets tabac et covid, Kakemono et affiches)

		<p><b>du tabac et de la nicotine et les prévenir de la manipulation mise en place par l'industrie du tabac ».</b> Des séries <b>d'émissions radio et TV</b> avec les organes de presses locales ont été animées par des personnes ressources et des spécialistes versés sur le tabagisme et les maladies non infectieuses en vue d'éclairer les populations sur la fausse propagande de l'industrie du tabac en faveur de la consommation de nicotine comme protection contre le COVID. Un <b>communiqué de presse</b> portant sur le thème de cette année a été déroulé officiellement le 31 Mai et partagé avec les organes de presse pour informer la population et impliquer le réseau des journalistes.</p> <p>la réalisation de supports de communication pour accompagner la sensibilisation a aussi été fait c'est 4 kakemonos, 500 livrets et 2 bâches</p>		
Siège (1) acquis	Février 2020	Le siège de la LISTAB a été acquis. Cette réalisation entre dans le cadre du renforcement institutionnel et organisationnel de la LISTAB.	Le Secrétariat Exécutif de la LISTAB, les partenaires	Copie de contrat de location disponible

Session de formation des membres de la LISTAB sur le leadership et la gestion financière organisée (1)	28 et 29 Février 2020	Elle a été organisée et présentée par les membres de la LISTAB. Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient d'améliorer les connaissances des membres du conseil d'administration sur la surveillance des activités du projet, de renforcer les connaissances des membres de la LISTAB sur la gestion financière des organisations et de partager les outils de gestion pour la planification, le suivi, l'évaluation et le reportage des activités de mise en œuvre.	Le Secrétariat Exécutif de la LISTAB et ses membres ; le PNLT ; le représentant de CTFK et de FCA.	PV de l'atelier, rapport mensuel, photos, etc.
- matériels informatique acquis (5)	Février 2020	Les matériels informatiques ont été acquis dans le cadre des renforcements des institutions pour un meilleur fonctionnement de la LISTAB.	Le secrétariat Exécutif de la LISTAB	Bons de commandes et livraison, copie inventaire physique
équipement de bureaux acquis (05)	Février 2020	Les matériels informatiques ont été acquis dans le cadre des renforcements des institutions pour un meilleur fonctionnement de la LISTAB.	Le secrétariat Exécutif de la LISTAB	Bons de commandes et livraison, copie inventaire physique
équipement salle de réunion acquis (01)	Février 2020	Les matériels informatiques ont été acquis dans le cadre des renforcements des institutions pour un meilleur fonctionnement de la LISTAB.	Le secrétariat Exécutif de la LISTAB	Bons de commandes et livraison, copie inventaire physique
-tables et chaises acquis (35)	Mars 2020	Les matériels informatiques ont été acquis dans le cadre des renforcements des institutions pour un meilleur fonctionnement de la LISTAB.	Le secrétariat Exécutif de la LISTAB	Bons de commandes et livraison, copie inventaire physique
Manuel de procédures (1)	Novembre 2020	Réalisation et Confection du Manuel de Procédures de la LISTAB.	Le Consultant, le Secrétariat Exécutif de la LISTAB et ses membres	Conception finale de l'étude et réception
Plan stratégique de la société civile (1)	Novembre	Restitution Finale du Plan stratégique de la LISTAB.  Cette réunion du 7 Novembre a permis au Secretariat Exécutif de la LISTAB de revoir avec le consultant les dernières rectifications et la	Le consultant et le Secrétariat Exécutif de la LISTAB	Rapport Final disponible Copie contrat consultant Base de données disponible



		matrice des observations des membres de la LISTAB du draft final de ce plan. Cette réalisation du plan permet d'avoir une stratégie et un plan de travail quinquennal pour correctement dérouler ses activités avec des objectifs de réalisation.		
- réunion trimestrielle du comité de pilotage (04)	Aout 2020	Durant cette période, des réunions trimestrielles sont tenues tant de façon virtuelle que physique surtout dans le cadre de la covid. Mais son efficacité a été prouvée du point de vue disponibilité et restriction surtout en temps.	10 personnes membres du comité de pilotage et des fois des personnes ressources invitées	Rapport mensuel, feuille de présence.
mise en place équipe TIM fonctionnelle	Mai 2020	La mise en place de cette équipe TIM multisectorielle a permis à la LISTAB de disposer de données sur l'industrie du tabac et faciliter nos contacts avec l'autorité. Grâce à cette équipe plusieurs activités sont réalisées comme la cartographie de l'industrie, collecte de données régulières et les rapports périodiques sur les stratégies de l'industrie du tabac	Secrétariat de la LISTAB ; membres des associations participantes et agents de l'Etat	Rapport mensuel, trimestriel, déclaration de confidentialités signé par les membres
Elaborer une fiche technique sur les tactiques de l'IDT	Aout 2020	Cette réunion a permis de faire une planification du mois à venir pour l'équipe TIM pays et finaliser la fiche technique de stratégies de surveillance de l'industrie du tabac.  Cette fiche technique sert comme outil de renseignement sur les tactiques de l'IT <i>notamment sur</i> : Les entités de l'IT impliquées dans la culture du tabac ; Les entités de l'IT impliquées dans la transformation du tabac ; Les entités de l'IT impliquées dans la distribution du tabac ; dans la vente ; Autres	Membres de l'équipe TIM, comité de pilotage et secrétariat exécutif de la LISTAB	Template revue et renseigné sur les cas d'ingérences de l'industrie du tabac disponible

		alliés de l'IT, les groupes de façade ; les stratégies d'interférence dans les politiques de santé publique de l'Etat, etc		
Organiser des réunions trimestrielles équipe TIM		Plusieurs réunions se sont déroulées afin de planifier, discuter et échanger sur les différentes données collectées pour préparer une riposte c'est-à-dire rapport à partager avec les autorités	membre équipe TIM	PV réunion, liste de présence
Cartographie industrie du tabac (1)	Novembre 2020	Cette cartographie permet Identifier les lieux d'implantation de l'industrie du tabac au Sénégal ; Comprendre la chaine de production, la transformation, la distribution (import, export) ; Connaitre les stratégies et tactiques de l'industrie visant à saper la politique de santé publique au Sénégal ; Mettre en place des mécanismes de défense et outils adéquats pour la surveillance de l'industrie du tabac.	Membres équipe TIM, Douane, Commerce et Ministère de la santé	Draft provisoire de la cartographie disponible
Rapport de suivi des indicateurs sur le taux de variation des espaces non-fumeurs à Dakar et du niveau de compréhension des populations sur le tabagisme à Dakar	Décembre 2020	L'objectif de ces deux études était de mesurer les indicateurs de suivi et évaluation du projet	Consultant Enquêteurs Equipe projet	Les deux rapports disponibles

Rapport de collecte annuelle des données sur la surveillance de l'IT	Décembre 2020	Après une année de surveillance de l'industrie du tabac, ce rapport a permis de capitaliser toutes les expériences acquises durant tout le processus	Equipe TIM Consultant	Rapport de collecte annuelle disponible
Rapport global TIM	Décembre 2020	Ce rapport est un ensemble d'activités réalisé dans le cadre de l'équipe TIM concernant la surveillance de l'industrie du tabac	Equipe TIM Consultant	Rapport de capitalisation disponible

## IV. LES PERFORMANCES

### **Efficacité de la Structure de Gouvernance du Projet**

Le principal organe de gouvernance du projet LISTAB est son Comité directeur dont les membres puisent dans leur expertise en matière de lutte antitabac et de dialogue stratégique pour orienter les activités du projet prévues. La gestion financière de la subvention incombe à la LISTAB et se conforme aux procédures standard requises par la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), comme indiqué dans les termes de référence.

Les réunions de l'équipe du projet se sont régulièrement tenues. Il ressort de leurs procès-verbaux que des questions pertinentes étaient débattues et la fluidité du travail assurée.

Un comité de transition chargé de superviser le déroulement des activités du projet à cause de la crise qui régnait au sein des acteurs et ce comité est composé de personnes ressources.

*Le Comité de pilotage est composé de : M. Amadou Moustapha Gaye Président de la LISTAB, membre; Oumar Ba (Dr), représentant du ministère de la Santé, membre; l'honorable Mama Mbayang Dione, représentant du Parlement, membre; M. Adama Diop, représentant du réseau des journalistes de la santé, membre; Mme Diama NDIAYE, représentante du CRES, membre; Mme Fatou DIOUF Coordinatrice FCA Afrique; et M. Malick Salla, expert en formation et planification, membre. M. Djibril Wele, Coordonnateur du projet PROVALAT, est un membre de droit de ce comité.*

En effet, le projet a recruté un personnel permanent en respectant les procédures de recrutement. Il s'agit :

- D'un Chef de projet dont le rôle est d'assurer la coordination de toutes les activités du projet
- D'un chargé de programmes chargé d'assister le chef de projet et trouver de nouveaux projets
- D'un comptable projet, chargé de la gestion financière
- D'une assistante administrative, chargé de gestion administrative et de l'accueil

Ils ont tous une expérience en matière de gestion de projet et ont plusieurs fois travaillé dans des programmes. Cela a facilité la mise en œuvre de la deuxième phase du projet avec l'appui des personnes ressources.

La seule lacune identifiée au niveau des effectifs est que le poste de chargé de S & E n'avait pas été prévu en dépit de la disponibilité budgétaire. C'est la raison pour laquelle le Coordonnateur assume aussi les responsabilités du chargé de suivi et d'évaluation, même s'il n'a pas les capacités nécessaires pour jouer ce rôle.

## V. LECONS APPRISES

Durant les trois mois de mise en œuvre du second trimestre nous nous sommes confrontés aux contraintes de confinement jusqu'au début du mois de Juin. Les défis majeurs étaient l'exécution des tâches telles que prévues dans le déroulement du PTA. Cependant certaines activités se sont effectuées grâce aux rencontres webinaires.

Malgré ces défis, des solutions d'adaptation sont disponibles comme le remplacement de certaines activités risquant de ne pas être exécutées par d'autres activités avec la révision de leur budget respectif.

Concernant les leçons apprises, le projet a associé tous les membres de la coalition à travers les réunions du comité de pilotage composé de plusieurs expertises et le partage d'information avec tous les membres sur le déroulement des activités et recueillir leurs avis et contributions pour un bon fonctionnement du projet.

Depuis sa création en 2011, la LISTAB n'a jamais disposé d'un siège autonome ; elle a toujours été logée par les associations membres. Il n'y a jamais eu de personnel permanent sauf pour la gestion de projets ponctuels disposant d'un financement.

✚ **Grace au projet :** la LISTAB a un siège équipé et d'un personnel permanent

L'ingérence de l'industrie du tabac dans l'élaboration des politiques de santé publique peut constituer un blocage dans leur mise en œuvre. Dès lors, il paraît nécessaire d'interdire toutes formes d'ingérence de l'industrie du tabac dans les politiques de santé.

✚ **Grace au projet :** la Mise en place de mécanismes de coordination et de surveillance de l'industrie du tabac en collaboration avec ATCA et SMU a été possible

Défis - Généraux	Leçons apprises
Complexité des procédures de décaissement de l'ACBF	Pour une meilleure collaboration avec l'ACBF, une bonne maîtrise de ses procédures administratives et financières est nécessaire
Décentralisation de la lutte antitabac	Pour une meilleure mise en œuvre de la loi antitabac et de ses décrets d'application, l'engagement des autorités administratives et des responsables religieux et coutumiers est nécessaire pour le succès du projet.
Renforcement du partenariat pour la mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans les lieux publics	Pour une meilleure mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, l'implication effective des propriétaires des lieux publics, de la police, de la gendarmerie et du syndicat du secteur hôtelier est nécessaire.
Faiblesse institutionnelle de la LISTAB	Le développement institutionnel de l'organisation locale est un atout nécessaire pour une collaboration harmonieuse dans la lutte antitabac
Ingérence de l'industrie du tabac	Mise en place d'un puissant système de surveillance de l'industrie
Le défi de la durabilité du programme	Mise en œuvre et opérationnalisation d'un programme intégrant la lutte antitabac dans les plans de développement

## **VI. DIFFICULTES RENCONTREES**

La deuxième phase du projet a permis d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur le rôle que joue la société civile dans la vulgarisation de la loi par la sensibilisation, la communication et le plaidoyer. C'est une phase qui a permis de capitaliser les actions menées ensemble dans la lutte contre le tabac durant ces dernières années. Et cela a aussi permis dans le cadre de la lutte contre la Covid de soutenir les efforts du Gouvernement dans la sensibilisation et la distribution de masques et de produits détergents.

L'instabilité institutionnelle et l'ingérence de l'industrie du tabac constituent les principaux risques liés à une bonne mise en œuvre des activités planifiées. Des stratégies d'atténuation sont proposées notamment à travers une coordination des actions avec le Programme national de lutte contre le tabac (PNLT), l'Assemblée nationale et les autres acteurs impliqués.

Surtout après une phase de division entre les membres de la LISTAB, la redynamisation et les médiations ont été possible grâce à l'appui d'acteurs, modérateurs et bonne volonté comme le PNL, certaines personnes ressources et membre du CA. Mais la mise en place d'un comité de pilotage de transition a permis de mettre en œuvre le projet dans un consensus global avec l'implication de tous les acteurs ce qui a abouti à des résultats du projet.

*Les difficultés rencontrées qui ont impacté sur le déroulement du projet sont entre autre :*

- *La Covid19 a totalement bouleversé toutes nos activités ;*
- *Les retards dans les décaissements liés aussi à la covid qui ont parfois constitué un véritable frein ;*

## **VII. PERSPECTIVES**

Une seule : c'est la mise en œuvre du plan stratégique de la LISTAB.

Le processus d'élaboration du Plan stratégique LISTAB 2020-2024 est aligné sur les principes directeurs d'une planification stratégique, notamment l'implication de toutes les parties prenantes et la prise en compte des facteurs endogènes et exogènes susceptibles d'impacter positivement ou négativement la lutte contre le tabagisme.

Le Plan stratégique LISTAB 2020-2024 vise un Sénégal où, à l'horizon 2024, la prévalence du tabagisme aura fortement baissé notamment au niveau des jeunes, un Sénégal où les non-fumeurs seront protégés de la fumée du tabac, un Sénégal où les dépendants du tabagisme seront accompagnés vers un sevrage durable. Cette vision porteuse d'espoir permettra d'atteindre le résultat ultime du Plan stratégique LISTAB 2020-2024 qui est l'amélioration de la santé et du bien-être de la population.

Pour conduire avec succès la mission qui lui est assignée, le Plan stratégique LISTAB 2020-2024 s'articule autour de trois axes stratégiques.

- 1) Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la LISTAB (dont la surveillance de l'industrie du tabac en collaboration avec ATCA et SMU et le Renforcement de la recherche) ;

- 2) Renforcement des actions de Communication pour le Changement Social et de comportements, des actions de plaidoyer et de mobilisation sociale ;
- 3) Renforcement du partenariat et de la gouvernance dans la lutte antitabac.

La mise en œuvre du Plan stratégique LISTAB 2020-2024 va s'exercer de manière complémentaire entre les Associations membres (niveau national et régional) et la Fédération. Les Associations membres sont responsables de la déclinaison du programme dans leur région pour les actions dont elles sont pilotes ou partenaires, en tenant compte des spécificités de leurs territoires et en identifiant un chargé du suivi. Ces unités assureront le reporting de la mise en œuvre régionale du programme et le suivi de ses résultats.

## **VIII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

### **Conclusion**

Fort de ce qui précède, la prise de conscience est effective ainsi que la volonté politique des pouvoirs publics de la lutte antitabac. Malheureusement, des problèmes matériels, financiers, et humaines (formation) constituent des obstacles majeurs.

Le gouvernement doit aller dans le sens de corser d'avantage les mesures qui peuvent avoir des impacts significatifs dans la baisse de la consommation du tabac dans notre pays.

La lutte contre le tabagisme est une opération coûteuse et de longue haleine qui nécessite une pérennisation des stratégies retenues pour sa mise en œuvre. Pour en assurer le caractère durable et soutenable, l'accent devra être mis sur certains domaines prioritaires à savoir :

- le renforcement des capacités dans la lutte antitabac à tous les niveaux ;
- la structuration des organisations membres de la LISTAB ;
- l'amélioration de la gestion des savoirs à travers la collecte et la diffusion d'informations utiles aux organisations et la capitalisation des bonnes pratiques ;
- l'Éducation, la communication, la formation et la sensibilisation du public ;
- le renforcement des mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'égard du tabac et le sevrage tabagique ; les dispositions MPOWER de l'OMS seront mises à contribution ;
- le renforcement de la Lutte contre le commerce illicite des produits du tabac ;
- la lutte contre la vente du tabac aux mineurs et par les mineurs ;
- le renforcement de la recherche, la surveillance de l'industrie du tabac et les échanges d'informations entre acteurs ;
- le Renforcement de la taxation des produits du tabac à travers un fort plaidoyer envers le Gouvernement et le Parlement.

Le projet a été le fer de lance de ce processus de conscientisation des acteurs de la lutte antitabac en dans la formation et le partage d'expérience en vue d'atteindre cet objectif fixé en perspective.

## Recommandations

Remarques	Recommandations
Mettre en œuvre le plan stratégique	Stratégie de mobilisation de ressources en tenant compte des différents partenaires
Continuer à conserver le siège et personnel permanent	Trouver des mécanismes visant à améliorer les ressources de la LISTAB en ciblant d'autres niches et s'ouvrir à d'autres domaines comme les épidémies et l'environnement
Certains employés n'ont pas droit au congé annuel	Se conformer aux réglementations nationales en accordant des congés annuels à tous les employés
Personnel non déclaré à la sécurité sociale et à l'administration fiscale. Risque de contrôle et d'une très lourde amende à payer	Déclarer les employés du projet à la sécurité sociale et à l'administration fiscale, puis s'acquitter des impôts dus à temps
Faiblesse des organes directeurs et renforcement de la bonne gouvernance	Recruter un facilitateur de la société civile indépendant pour faciliter le dialogue entre les membres de la LISTAB et dresser une feuille de route pour l'unification des membres du réseau
Ressources limitées des donateurs en faveur de la lutte antitabac	Travailler beaucoup sur le plaidoyer budgétaire pour le financement de la lutte contre le tabac au Sénégal en taxant les produits du tabac
Ingérence de l'industrie du tabac	Renforcer la formation sur la surveillance et l'influence de l'Industrie du Tabac
Lien entre tabac et covid	Concevoir une étude afin de déterminer le véritable lien qui existe entre ces deux



**IX. ANNEXES (images phares)**



**ATELIER SUR LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LISTAB  
28-29 FÉVRIER 2020**



**1<sup>er</sup> atelier du conseil d'administration dans le cadre du projet en février 2020**



**La cérémonie de distribution de masques et produits détergents aux Parcelles assainies dans le cadre de la lutte contre la Covid19**



**Journée mondiale sans tabac**



**Atelier d'orientation des acteurs communautaires sur le lien entre tabac et covid**

## **X. Références**

### **Textes législatifs et règlementaires**

- Loi 2014-14 du 14 Mars 2014 relative à la fabrication, au conditionnement, à l'étiquetage, à la vente et à l'usage du tabac ;
- Décret n° 2016-1008 portant application de la loi 2014-14 du 28 Mars 2014 relative à la fabrication, au conditionnement, à l'étiquetage, à la vente et à l'usage du tabac ;
- Arrêté 08.12.2016-18415 fixant la liste des mises en garde sanitaires, les modalités d'apposition et de renouvellement sur le conditionnement du tabac et des produits du tabac ;
- Arrêté 08.12.2016-18416 relatif à la signalisation de l'interdiction de fumer dans les lieux publics ou ouverts au public ou à usage collectif, de travail et les moyens de transport public.

### **Rapports et publications**

- CRES / NP 2014/02\_ Adoption d'une taxation plus contraignante des produits du tabac en Afrique de l'Ouest : l'importance d'une démarche participative ;
- LISTAB/ ACBF: Rapport de mise en œuvre de la loi antitabac du Sénégal
- LISTAB /FCA: Rapport parallèle de la société civile publié en 2015
- CRES 2013\_ Taxation du tabac en Afrique de l'ouest: note de politique du Sénégal;
- ANSD 2015 Enquête mondiale sur le tabagisme chez les adultes) (Global Adult Tobacco Survey, GATS) au Sénégal
- Plan Stratégique du PNLT 2019 – 2023
- Plan stratégique LISTAB 2020 – 2024
- Rapport de collecte de données annuelles sur la surveillance de l'IT
- Rapport d'enquête sur l'impact des avertissements sanitaires à Dakar
- Rapport d'enquête sur le niveau de variation des espace non-fumeurs à Dakar